

Qualité des eaux de baignade

Le mot des présidents :

L'été 2017 s'annonce très chaud, et malgré les orages de ces derniers jours, la plus grande vigilance s'impose afin de ne pas gaspiller l'eau, qu'elle vienne de nos rivières, de nos nappes souterraines ou de nos robinets. N'oublions pas que la qualité de nos rivières est aussi très liée aux niveaux d'eau !

La campagne de pré-saison (résultats sur la carte ci-contre) montre que toutes les baignades présentent une qualité satisfaisante, même si certains sites ont connu des dégradations ponctuelles liées aux orages. Le retour à la normale est très rapide et la bonne gestion, avec des fermetures préventives des plages, permet d'éviter toute exposition des usagers (cf. encadré ci-dessous).

Les plages aménagées et surveillées ont ouvert le 1^{er} juillet, et les Syndicats de rivière, aux côtés de l'ARS et des collectivités, veilleront comme chaque été sur la qualité des eaux : 25 plages du bassin feront l'objet d'une à deux analyses par semaine.

Nous vous informerons tout au long de l'été par le biais de ce bulletin.

Alain GIBERT, Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie.

Gérard GSEGNER, Président du Syndicat de rivière Chassezac

Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la Commission Locale de l'Eau.

MIEUX COMPRENDRE

Vigilance pendant et après les orages

Les pluies et orages d'été lessivent les sols et les équipements publics. Ces eaux chargées se retrouvent dans les rivières et peuvent alors altérer très temporairement la qualité de l'eau. Cela n'a pas d'effet durable sur la qualité de la rivière.

On a ainsi pu identifier une sensibilité spécifique par temps de pluie sur certains sites de baignade. Un suivi très fin de la pluviométrie et de la qualité des eaux permet aujourd'hui de pratiquer des fermetures préventives et pour une durée minimale, la situation revenant à la normale en 24 à 48h.

Pour votre sécurité : suivez les consignes affichées sur les plages, et, en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et évitez de vous baigner immédiatement après les orages.



PLUS D'INFO

Tous les résultats d'analyse des eaux de baignade : <http://baignades.sante.gouv.fr>
+ affichage en mairie et sur les sites de baignade concernés

Eaux contrôlées, baignades surveillées, sites aménagés :

découvrez le réseau des 25 plages du bassin versant de l'Ardèche !



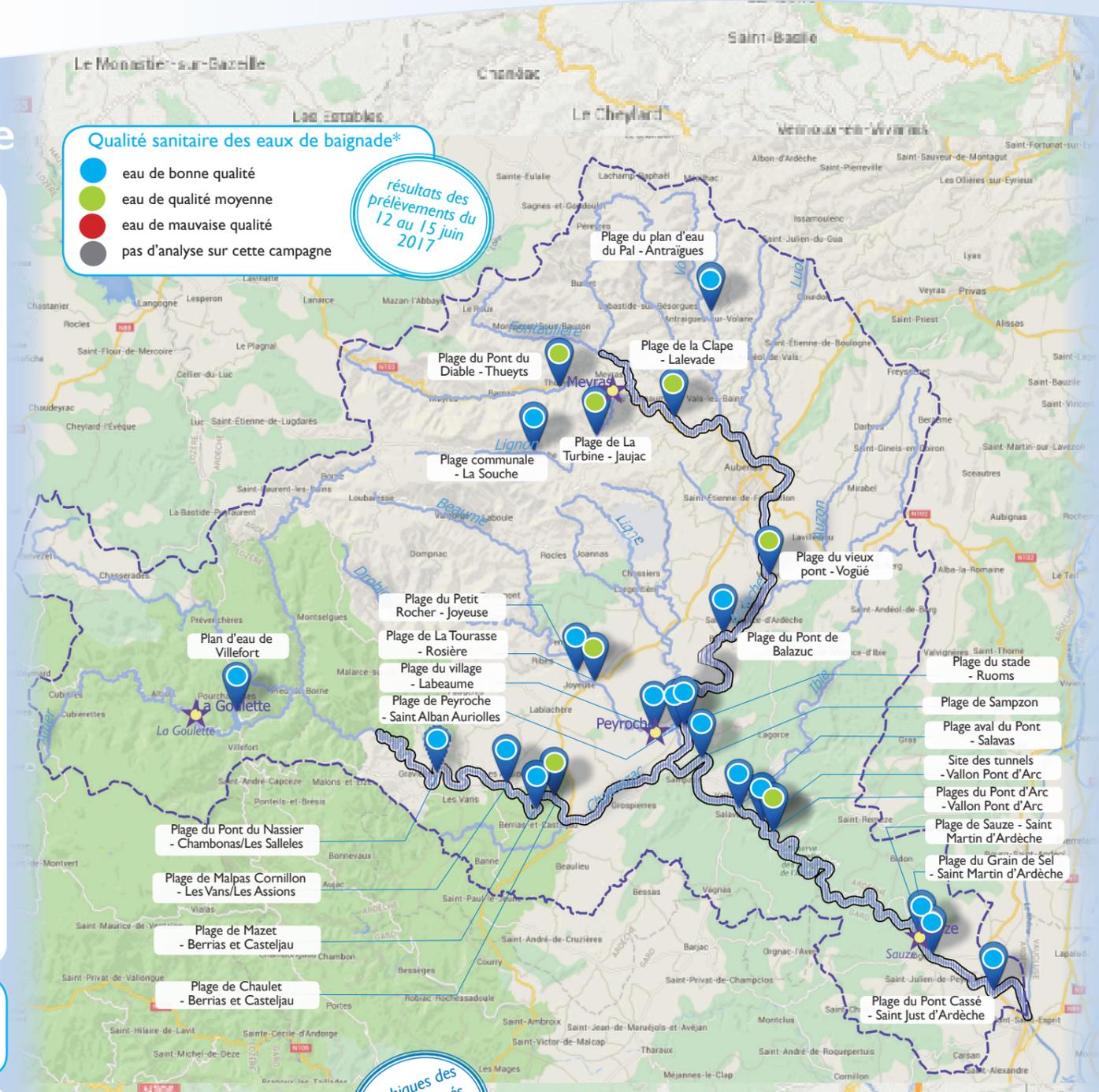
voir le film sur les travaux d'aménagement des plages publiques :

<https://www.youtube.com/watch?v=ogLg19i40IA>

Qualité sanitaire des eaux de baignade*

- eau de bonne qualité
- eau de qualité moyenne
- eau de mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

résultats des prélèvements du 12 au 15 juin 2017



graphiques des débits mesurés depuis le 15 mai 2017

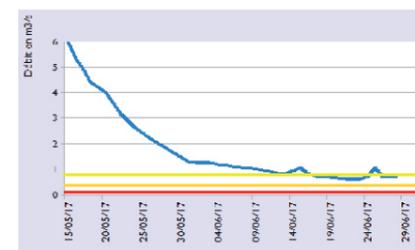
Evolution des niveaux d'eau

seuils de l'arrêté cadre sécheresse :

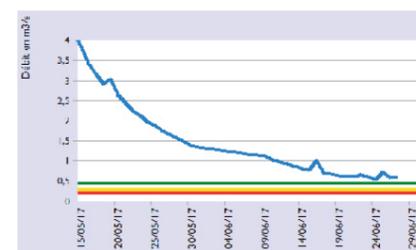
- vigilance
- alerte
- alerte renforcée
- crise

- portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage
- stations de référence pour la mesure des débits en rivière

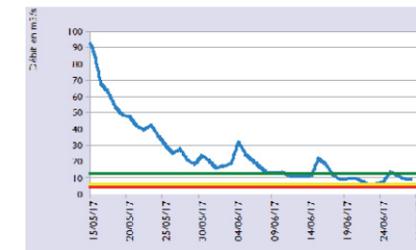
L'Ardèche non soutenue - station de Meyras (station de référence - arrêtés sécheresse Ardèche)



L'Altier - station de la Goulette (station de référence - arrêtés sécheresse Lozère)



L'Ardèche soutenue - station de Sauze



Quantité et niveaux d'eau

Un début d'été entre sécheresse et orages !

Depuis les fortes précipitations de mi-mai, le niveau des cours d'eau connaît une forte tendance à la baisse. Ce phénomène, naturel pour la saison, a été accentué par les températures très élevées du mois de juin.

La succession d'épisodes orageux de la dernière semaine de juin a toutefois permis de stabiliser les débits à des niveaux conformes aux normales de saison. A l'heure actuelle, la situation est plus favorable sur la partie lozérienne du bassin versant que sur les parties ardéchoises et gardoises.

Un soutien d'étiage qui commence tôt cette année :

Sur l'Ardèche après sa confluence avec la Fontaulière et sur la partie aval du Chassezac, des réserves sont stockées dans des barrages (respectivement 12 et 9 millions de m³ d'eau) et permettent de maintenir des niveaux d'eau favorables pour les milieux aquatiques sur ces portions de rivière.

Le remplissage des réserves s'est constitué en totalité cet hiver et ce printemps. En ce début d'été très sec, les lâchers d'eau pour le soutien d'étiage ont commencé dès le 15 juin.

Alerte et mesures de restrictions sur l'Ardèche et le Gard :

La préfecture de l'Ardèche a classé le 21 juin la partie non soutenue du bassin versant de l'Ardèche en ALERTE (niveau 2 sur 4). La partie gardoise du bassin est également placée en ALERTE depuis le 26 juin.

Ce classement en Alerte sécheresse entraîne des mesures de restrictions que les usagers de l'eau doivent respecter afin de laisser un maximum d'eau dans les rivières.

La partie lozérienne du bassin ainsi que les axes soutenus Ardèche et Chassezac ne font pour l'heure pas l'objet de mesures de restriction. **Mais l'ensemble des usagers est incité à adopter des pratiques économes en eau dès maintenant !**



PLUS D'INFO

Détail des arrêtés sécheresse et des mesures de restrictions éventuelles pour chaque usage de l'eau : www.ardeche.gouv.fr - www.lozere.gouv.fr - www.gard.gouv.fr

Pour les usagers du département de l'Ardèche, un outil informant des mesures de restrictions en cours est mis à disposition sur le site de la préfecture : <http://www.ardeche.gouv.fr/mesures-de-restriction-des-usages-de-l'eau-sur-les-a6998.html>

* résultats des analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade déclarés et gérés par les collectivités publiques du bassin versant de l'Ardèche.

Classements présentés conformément à la Directive européenne n°2006/71/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli. Affichage du résultat le plus déclassant.